

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

20201209/01

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 03 décembre, s'est réuni à la salle polyvalente de St Pérary la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, Mme BORDONADO Elodie, M. JEGOUZO Gaël, M. DOUSSET, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Absents excusés : M. PRALY Hervé,

Membres en exercice : 13 - présents : 12.

M. COUTANT a été nommé Secrétaire de séance.

Une minute de silence a été observée en hommage à l'ancien président de la République Valérie Giscard d'Estaing, décédé le 02 décembre, dont la journée du 09 décembre a été déclarée journée de deuil national.

II : REVISION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL :

Suite à la démission de M. Pascal LUCCHESI-PALLI, le tableau du Conseil Municipal est défini comme suit :

ordre	Conseiller	fonction	date de la plus récente élection à la fonction	suffrages obtenus au 15 mars 2020
1	PELÉ DENIS	Maire	26/05/2020	265
2	PAILLET JEAN-NOËL	Premier adjoint	26/05/2020	246
3	COUTANT THIERRY	Deuxième adjoint	26/05/2020	222
4	HODEAU SYLVAIN	Troisième adjoint	26/05/2020	263
5	PROULT ROMAIN	Quatrième adjoint	26/05/2020	197
6	RIANT CLAUDINE	Conseiller	15/03/2020	256
7	JEGOUZO GAËL	Conseiller	15/03/2020	251
8	GIRARD OLIVIER	Conseiller	15/03/2020	245
9	DOUSSET CHRISTOPHE	Conseiller	15/03/2020	238
10	BORDONADO ELODIE	Conseiller	15/03/2020	231
11	MASSON ERIC	Conseiller	15/03/2020	230
12	PRALY HERVÉ	Conseiller	15/03/2020	227
13	BARRAULT YVES	Conseiller	15/03/2020	212
14				
15				

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE
20201209/02

D1 : Modification de la délibération D1 du 02-06-2020 donnant certaines délégations à M. le Maire

Vu les dispositions du CGCT et notamment l'article L 2121-22 CGCT,

Monsieur LE MAIRE rappelle que par délibération D1 du 02 juin 2020, le conseil municipal lui a consenti certaines délégations.

Il propose de rajouter certains points de cette délibération sont manquant et fragilisent donc la portée des délégations.

Point n°9 : sur les actions en justice : les cas « qui pourraient s'avérer nécessaires » ne sont pas précisés ; il est proposé de modifier comme suit :

« Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en toute matière et devant toute juridiction administrative, civile commerciale ou pénale (avec ou non constitution de partie civile), en première instance, appel ou cassation ».

Le Maire propose qu'il serait utile que lui soit délégué le point 11 de l'article L 2122-22 du CGCT à savoir « fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ».

Enfin, il propose de compléter la délibération par la mention suivante :

« Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : de modifier comme suit la délibération du D1 du 02 juin 2020 :

Point n° 9 : intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en toute matière et devant toute juridiction administrative, civile, commerciale ou pénale (avec ou non constitution de partie civile), en première instance, appel ou cassation

Point n°10 : fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

D2 : APPEL A PROJETS DETR 2021 : RENOVATION THERMIQUE 36 RUE D'ORLEANS

M. le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès de la Préfecture dans la cadre de la DETR 2021, pour la rénovation thermique du logement communal au 36 Rue d'Orléans.

M. le Maire précise que le dossier sera monté avec les différents devis des entreprises reçus pour les travaux suivants :

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

- isolation des murs intérieur
- plomberie
- électricité
- menuiserie

pour un montant total de : 24 987.68 € HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

1°) décide de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2021 donne son accord pour la réalisation des travaux selon la proposition de M. le Maire.

2°) donne tous pouvoirs à M. le Maire pour déposer des dossiers de demande de subvention et signer tous documents nécessaires à ces réalisations.

3°) arrête le plan de financement des travaux subventionnables comme suit (montant HT) :

Dépenses :

Rénovation thermique : 24 987.68€
(Fournitures+ main d'œuvre)

Recettes :

Subvention DETR 2021 : 19 990.14€
Autofinancement : 4 997.54€

Total dépenses : 24 987.68 €

Total recettes : 24 987.68 €

4°) autorise M. le Maire à déposer une demande de préfinancement de l'opération.

I2 : SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Mme BORDONADO a travaillé sur la modernisation du site.

L'interface a été modifiée ainsi que les rubriques afin d'apporter de la clarté et des nouveautés comme les comptes-rendus et délibérations du conseil.

Le conseil remercie Mme BORDONADO du travail réalisé.

D3 : DECISION MODIFICATIVE : VIREMENT DE CREDIT :

Le Conseil Municipal, considérant les crédits sont insuffisants au chapitre 16 pour mandater des dépenses exceptionnelles, décide le virement suivant :

- Prélèvement d'une somme de 551€ au chapitre (article 6711) pour alimenter le chapitre 014 (article 739223) pour la somme de 551€.

I3 : URBANISME

M. PAILLET informe le conseil, des actes d'urbanisme reçus depuis le précédent conseil :

- 2 Déclarations préalable :
 - isolation extérieure
 - piscine
- 1 Permis de construire :
 - construction d'un pavillon

Terrain au lotissement du Clos du Nuisement :

- Lot1 : un carottage le 10.12.2020 suite à un nouveau décret pour signature du compromis en janvier 2021
- Lot2 : sous compromis, le permis a été accordé

La grange Rue de Meung a été vendue, compromis signé et la vente devrait se finaliser courant janvier 2021.

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

Les agents communaux mettront sur la porte du logement du 34 Rue d'ORLEANS, un panneau informant de la vente et le numéro de contact.

20201209/04

I4 : INFORMATIONS COMMUNALES

M. le Maire informe le conseil de différents sujets :

- Demande de GAEC LEGRAND pour une autorisation d'irrigation et fonçage de route pour rejoindre FRECUL à Coulemelle, demande déposée le 29.11.2020
- la cérémonie du 11 novembre a eu lieu en comité restreint au vu de la crise sanitaire liée au CODIV-19 en présence du Maire et des adjoints, des gerbes ont également été déposées au monument aux Morts à côté de l'Eglise et sur la sépulture de regroupement des Morts pour la France dans le cimetière
- Une balayeuse pour les caniveaux est intervenue dans la commune le 24 octobre,
- Des plantations données par M. HODEAU ont commencées à être plantées à divers endroits dans la commune
- Mme BARBOUX a remplacé Mme DANTAS PASSOS en tant qu'agent d'entretien à compter du 01 décembre 2020
- Au vu de l'état sanitaire, la cérémonie des vœux 2021 ne pourra se tenir, un support de communication sera finalisé pour distribution dans les boîtes aux lettres courant janvier
- La trésorerie de Patay fermera ses portes le 31.12.2020, c'est la trésorerie de Meung sur Loire qui la remplacera.
- Lors de la donation des conjoints DELIE de la maison située au 6 Rue de Châteaudun, la Mairie s'est engagée à mettre une plaque en hommage à la famille DELIÉ. Cette plaque sera apposée début 2021.
- La CCBL a missionné une entreprise pour mettre 2 compteurs et 2 vannes sectorielles au niveau du château d'eau, une à la sortie du château d'eau direction Tournaisien et une direction le bourg de ST Péravy.
- Courrier d'information sur l'état de la ferme du Mesnil à la SCI DE MAINDREVILLE.

I5 : COLIS DE NOËL 2020

M. le Maire informe le conseil que la Mairie a reçu 2 devis pour les colis de Noël. M. le Maire rappelle que les colis sont destinés à des personnes ou couples de plus de 75 ans.

Les colis ont été commandés et sont disponibles en mairie pour la distribution :

- 33 colis : 26 personnes seules et 7 couples
- + 3 personnes en maison de retraite qui auront une composition florale

M. le Maire demande aux conseillers de se rendre disponible afin de mettre un petit mot sur chaque colis avant la distribution.

I6 : CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 NOVEMBRE

Mme RIAANT fait un retour au conseil, du conseil communautaire en présence de la vice-présidente du conseil départemental Pauline MARTIN.

Mme MARTIN a précisé que les aides sociales représentent 52% du budget du conseil départemental.

En conseil communautaire, le Président a précisé que les équipements sportifs avaient été réouverts pour un usage uniquement scolaire au vu de l'état sanitaire.

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

20201209/05

D4 : DENEIGEMENT SUR LA COMMUNE

M. HODEAU informe le conseil que lors des épisodes neigeux sur la commune, MM DOUSSET et PELÉ effectuaient le déneigement sur les routes communales avec facturation de la prestation à la commune.

Aussi, dans le cadre d'un nouvel épisode neigeux il convient de prendre une délibération afin d'accorder à M. PELE (maire) et à M. DOUSSET la prestation du temps passé à déneiger les routes communales.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité la prestation de déneigement auprès de l'entreprise de M. PELÉ et M. DOUSSET.

DIVERS :

- Date des commissions :
 - o Travaux : mardi 29 décembre à la salle polyvalente
 - o Animation : lundi 21 décembre à la mairie
- Date du prochain conseil municipal : mercredi 27 janvier 2021 à la salle polyvalente

Le Secrétaire de séance : M. COUTANT



